



Le centre-ville de Drummondville perd un joyau (B1)



Steven Brosseau vole la vedette de la Classique Re/Max Twist (C1)

# La Tribune

vendredi

SHERBROOKE  
19 juillet 1996  
87e ANNÉE - No 128  
0,60 (WEEKEND: 1,65\$) Plus taxes

**NOUVEAU** MAINTENANT  
PAYEZ DANS 12 MOIS  
OU 12 VERSEMENTS  
\* Si crédit accepté  
**PAS DE TAXES D'INTÉRÊT**  
**Gourget** Nouveau h.p. B.W.  
155, rue King Est, Sherbrooke, (819) 569-4242

## «Je veux que la pétition circule dans tout le pays»

Pierrette Michaud relance sa croisade pour le rétablissement de la peine de mort

Claude PLANTE

Sherbrooke

Devant un déluge de pressions, Pierrette Michaud remet en circulation sa pétition demandant qu'on rétablisse la peine de mort au pays. Après un bref intermède, ce deuxième lancement se veut d'envergure nationale.

«J'ai reçu des appels de partout au



Un dernier hommage à Isabelle le 27? (A2)



Marcel Blanchette



Guy Labonté



Jean-Paul Bainbridge

Les trois accusés ramenés devant le tribunal (A2)

Québec. Ça n'arrête pas d'appeler. Les gens me supplient de la repartir. C'est ce que j'ai fait», dit la femme d'affaires, propriétaire d'un commerce de location de films. «Quelqu'un m'a même proposé de diffuser ma pétition sur Internet.

«J'ai des foyers de personnes âgées au complet qui m'encouragent. En plus, je me propose d'entrer en communication avec le Reform Party. Je veux que la pétition circule dans tout le Canada. À la fin, on ne veut rien de moins que notre pétition se retrouve sur le bureau de Jean Chrétien.»

Sans le nom d'Isabelle

Mme Michaud n'a pas oublié le petit accrochage qu'elle a eu cette semaine avec les gens de la Fondation Isabelle-Bolduc, jeune femme dont le meurtre, il y a deux semaines, a réveillé le débat public à l'égard de la peine capitale.

La lettre accompagnant la pétition est la même que la première lancée vendredi dernier. Mais le nom de la jeune Sherbrookoise de 22 ans retrouvée dans un boisé de Fleurimont le 7 juillet n'y apparaît plus.

«On n'a plus affaire à eux, fait remarquer Mme Michaud. On n'utilise plus le nom de Isabelle. C'est tout. Je n'ai rien contre les gens de la Fondation, tient-elle à préciser. J'espère qu'ils vont arriver à leur but.»

Mme Michaud laisse quand même entendre que les pressions exercées de toutes parts feront fléchir le gouvernement. À quel point? Ça reste à voir.

«Nous ne sommes pas des extrémistes,

assure-t-elle. Notre but reste le rétablissement de la peine de mort. Mais nous serions bien contents que le gouvernement réforme au complet le système des libérations conditionnelles.»

«Ce qu'il faut, c'est que ça bouge. Je me suis réjoui quand j'ai lu l'article de Mme Diane Lemieux (présidente du Conseil du statut de la femme, présenté dans notre édition d'hier). Elle dit exactement tout ce que nous pensons. La différence avec nous, c'est qu'elle est contre la peine de mort.»

Pierrette Michaud ne peut dire pour le moment combien de personnes ont signé la pétition. Plusieurs exemplaires ont été distribués dans la région. «J'attends les retours», dit-elle.



L'instigatrice de la pétition pour le rétablissement de la peine de mort, Pierrette Michaud, a simplement dissocié le nom d'Isabelle Bolduc de sa démarche.

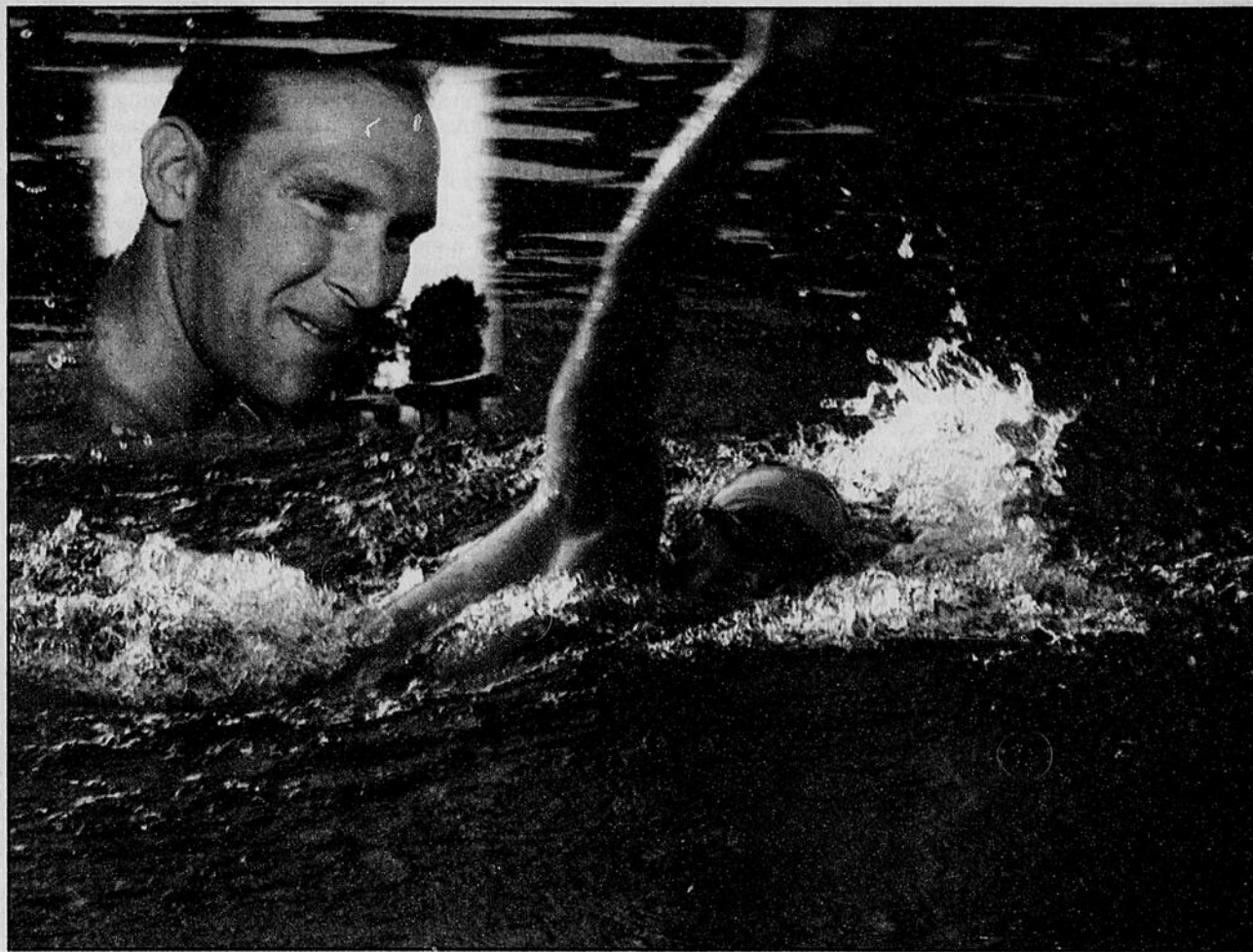
Sous enquête

Pendant ce temps, le système correctionnel canadien se prépare à enquêter sur tout ce qui a entouré le meurtre de Isabelle Bolduc. On se rappellera que deux des trois accusés, soit Marcel Blanchette et Guy Labonté, étaient sous l'ordonnance d'une libération surveillée.

Une enquête nationale, précise-t-on au bureau du Service correctionnel du Canada à Sherbrooke, est sur le point de débiter ses travaux. Il s'agit d'une mesure habituelle dans pareil cas. On tient aussi à préciser qu'aucun intervenant dans ce dossier n'a été limogé ou suspendu.

Le comité d'enquête, formé de représentants du Service correctionnel et du système des libérations conditionnelles ainsi que du public, formulera des recommandations que pourra appliquer le ministre de la Justice.

## LECAT DEMEURE ROI DU MEMPHRÉ



Le nageur Stéphane Lecat a remporté les honneurs de l'édition 1995 de la Traversée internationale du lac Memphrémagog. Avec sa première place au sprint, hier soir, tous les espoirs sont permis. Une compatriote, Anne Chagnaud, s'est distinguée chez les nageuses.

## Le Français retransche 47 secondes au record de 1995

Gilles DALLAIRE

Magog

La France a réussi un doublé au sprint McDonald's, épreuve préparatoire à la Traversée internationale du lac Memphrémagog disputée hier soir à Magog.

Ce sprint de deux kilomètres a été remporté par Stéphane Lecat et une compatriote, Anne Chagnaud, a devancé les dix autres nageuses participantes.

Stéphane Lecat, gagnant de la Traversée internationale du lac Memphrémagog l'année dernière avec un temps record de 8 heures 13 minutes 40 secondes, a fait l'aller-retour entre le pont Merry et la pointe sud de l'île Charest en 21 minutes 7 secondes. Il a ainsi retransché 47 secondes au record du sprint établi l'année dernière par Alexandre Leduc, un nageur originaire de Cowansville.

Il a devancé le nageur bulgare Dimitar Petrov au fil d'arrivée par 21,9 secondes. Alexandre Leduc, qui a pris la troisième place, a amélioré sa marque de l'an dernier de 22,5 secondes. La quatrième place est allée à Stéphane Go-

mez, un nageur français lui aussi, qui a réussi un chrono de 21 minutes 44,6 secondes.

La lutte entre Anne Chagnaud et la nageuse néerlandaise Edith Van Dyke a été plus serrée et de beaucoup qu'entre Stéphane Lecat et Dimitar Petrov. C'est par seulement trois dixièmes de seconde qu'Anne Chagnaud, dont le chrono a été de 21 minutes 46,3 secondes, a coiffé Edith Van Dyke au fil d'arrivée.

Lisa Hazen, porte-étendard des États-Unis, a pris la troisième position avec un temps de 22 minutes 30,2 secondes, devant sa compatriote Karen Burton qui a réussi un chrono de 23 minutes 21,4 secondes et la nageuse française Vanessa Bouisset qui a franchi le fil d'arrivée 6,9 secondes après Karen Burton.

Marc Belliveau, un nageur de Sainte-Rose-de-Laval parrainé par La Tribune, a terminé l'épreuve en neuvième position, à 2 minutes 10,5 secondes derrière le vainqueur.

Autres textes et photos sur la Traversée (B3/C1)

## Tragédie aérienne dans l'Atlantique

# Le mystère reste entier

New York (Reuter)

Après l'explosion en vol d'un Boeing 747 de la TWA reliant New York à Paris, les sauveteurs avaient recueilli plus de 100 corps carbonisés flottant au travers des débris au large de Long Island, dans l'Atlantique, mais toujours aucun survivant, hier soir, tandis que les enquêteurs s'interrogeaient sur la cause de la catastrophe.

En l'absence de preuve d'un éventuel attentat ou de revendications crédibles, le président Clinton a mis en garde contre toute «conclusion précipitée». «Attendons de connaître les faits et pensons aux familles, a-t-il déclaré. Nous ne savons pas ce qui a causé cette tragédie. Nous le déterminerons. Mais pour l'instant, je mets en garde les Américains contre la tentation de sauter sur des conclusions.»

Le Boeing, qui assurait le vol 800 de la TWA vers Roissy-Charles de Gaulle et Rome, a explosé peu après son décollage de John F. Kennedy et s'est abîmé à 14 km au sud-ouest de Long Island avec 230 personnes à bord. Selon des témoins, l'appareil semble s'être brisé en deux et s'être transformé en boule de feu. Il était arrivé à New York en provenance d'Athènes trois heures avant de repartir pour Paris.

Le département d'État américain, qui a dit n'avoir connaissance d'aucune revendication crédible, estime que rien ne permet de considérer l'explosion du Boeing comme un acte de terrorisme. L'affaire a fait craindre une opération terroriste à la veille de l'ouverture des Jeux olympiques d'Atlanta.

Autres textes et photos (D1)



Deux élèves du collège de Montoursville se réconfortent après avoir appris que 16 camarades et leurs cinq accompagnateurs, partis en voyage d'études, étaient bien à bord du vol 800 de la TWA qui a explosé en vol, mercredi soir.

## Météo / A2

**PLUIE**

**23**

5:17 20:29

23 juil 30 juil 06 août 14 août

**BINGO** 1 29 37 50 66

**5000\$ À GAGNER**

La Tribune

**EN BONS D'ACHATS DU** CARREFOUR DE L'ESTRIE

PROCHAIN MARATHON CE SAMEDI, RETROUVEZ VOTRE CARTE DE BINGO DANS LE TÉLÉ-PLUS

# Les funérailles d'Isabelle préparées pour le 27

Michel MORIN  
Sherbrooke

Rien n'est encore assuré, mais si son corps peut être rapatrié à Sherbrooke au début de la semaine prochaine, les funérailles d'Isabelle Bolduc pourraient se tenir le 27 juillet. Marcel Bolduc, père de la jeune femme de 22 ans assassinée vraisemblablement le 30 juin dernier, a livré cette information, hier, espérant pouvoir rendre un dernier hommage à sa fille dans les plus brefs délais.

Le corps de la jeune femme, découvert le 7 juillet, se trouve depuis à Montréal, au laboratoire de médecine légale. Dès les premiers résultats de l'autopsie pratiquée sur le corps de la victime, les enquêteurs faisaient savoir que le corps ne pourrait être rapatrié avant trois semaines.

Or, on se demande si l'arrestation de trois suspects dans cette affaire aura pour effet d'accélérer la restitution du corps d'Isabelle Bolduc.

«J'ai parlé au coroner lundi matin et il m'a dit qu'il faudrait attendre encore

quelques jours, de commenter Marcel Bolduc. Les pathologistes ne ménagent rien afin de compléter la preuve. Si tout va bien, j'aimerais bien que les funérailles d'Isabelle puissent se tenir le 27 juillet prochain. Je vais rappeler le coroner lundi prochain pour en savoir davantage.»

Il est d'ores et déjà acquis que les proches et les amis d'Isabelle Bolduc pourront se recueillir devant ses restes, au salon funéraire. «Isabelle sera incinérée, confirme son père. Et avant la tenue de la cérémonie, une rencontre sera tenue au salon funéraire.»

Ce matin, Marcel Bolduc entend se rendre au palais de justice de Sherbrooke où l'enquête pro-forma des trois accusés, Jean-Paul Bainbridge, Marcel Blanchette et Guy Labonté, se tient.

## Ministre Perreault

Dans un autre ordre d'idées et dans le but évident de sensibiliser les autorités aux gestes de violence faits aux femmes, comme ceux subis par sa fille Isabelle, Marcel Bolduc entend exiger une rencontre avec le ministre québécois de la Sécurité publique, Robert Perreault.

«Les libérations conditionnelles, ça regarde le gouvernement fédéral. Si je veux rencontrer le ministre Perreault, c'est pour le sensibiliser à la sécurité des femmes au Québec, de préciser Marcel Bolduc. Et c'est également pour l'inciter à faire des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il resserre les conditions de libération conditionnelle.»

Aucune date n'a encore été avancée pour la tenue de cette rencontre, à laquelle sera également convié le député de Johnson et secrétaire régional de l'Estrie, Claude Boucher.

# Les trois accusés ramenés devant le juge

Jacques LEMOINE  
Sherbrooke

Les trois individus écroués à la suite de la mort d'Isabelle Bolduc, enlevée sur la rue, victime d'abus sexuels et tuée à coups de barre de métal, seront ramenés devant le tribunal aujourd'hui à Sherbrooke.

L'objet de l'audience est l'enquête sur cautionnement dans la cause de meurtre au premier degré et l'enquête préliminaire sur les autres chefs d'accusations.

Cette comparution ne devrait être toutefois qu'une formalité, parce que les défenseurs Jean-Marc Bénard, Jean Couture et Peter Downey n'ont pas reçu la communication de la preuve de la poursuite et que l'enquête poli-

cière n'est pas terminée.

On devrait cependant savoir ce qu'il adient de Marcel Blanchette, 49 ans, qui avait été renvoyé pour une évaluation de son aptitude à être jugée demandée par Me Downey.

Cet individu avait été transféré au Pavillon Bowen du CUSE, pour être examiné par le psychiatre Francisco Pinero.

Le tribunal sera informé si le spécialiste a terminé son rapport.

Jean-Paul Bainbridge, 25 ans, et Guy Labonté, 29 ans, seront aussi ramenés au palais de justice pour la continuation des procédures.

Le premier avait été transféré samedi au Centre de détention Parthenais, à Montréal, après avoir fait l'objet d'un mauvais parti par des co-détenus dans un secteur de la prison, à Sherbrooke.

Le second est encore éroué dans un secteur sécuritaire sur la rue Talbot.

Le procureur Charles Crépeau avait demandé que les accusés ne puissent avoir de contacts entre eux pendant les procédures.

Bainbridge et Blanchette sont accusés d'enlèvement de la femme de 22 ans, vue pour la dernière fois le 30 juin avant de quitter un bar pour se rendre chez elle.

Les trois doivent répondre de séquestration, agression sexuelle et agression sexuelle en complicité.

Blanchette et Bainbridge sont aussi inculpés de complot pour le meurtre de Mme Bolduc.

Enfin, les trois font face à une accusation de meurtre au premier degré et Labonté de complicité après le fait, après le meurtre.

# Le fil des événements

Michel MORIN  
Sherbrooke

La comparution, ce matin au palais de justice de Sherbrooke, de Jean-Paul Bainbridge, Marcel Blanchette et de Guy Labonté, tous trois accusés du meurtre d'Isabelle Bolduc, marque un autre chapitre de cette saga criminelle, probablement l'une des plus médiatisées au Québec ces dernières années.

Voici, en rétrospective, les faits qui ont retenu l'attention de la population sherbrookoise, voire estrienne, et qui ont également choqué l'esprit collectif.

— 30 juin: Isabelle Bolduc quitte le Fleuri-Bar, dans l'Est de Sherbrooke, seule et à pied. Il est environ 02h45 dans la nuit.

— 30 juin: Vers 09h45, Isabelle appelle son employeur pour lui signifier qu'elle ne rentrera pas au travail. Il s'agit de la dernière signe donné par la jeune femme de 22 ans.

— 1er et 2 juillet: L'inquiétude gagne ses proches. Tellement que mardi après-midi, Marcel Bolduc et son autre fille, Julie, se rendent au quartier général de la Sûreté municipale pour signaler la disparition d'Isabelle.

— 3 juillet: Un enquêteur de la Sûreté municipale est affecté au dossier.

— 4 juillet: Un avis de recherche est diffusé dans les médias locaux pendant que des proches organisent des tournées dans les bars du centre-ville. C'est également le 4 juillet que la famille contacte une voyante.

— 5 juillet: Des fouilles sont entreprises, d'abord par la famille et des connaissances d'Isabelle. Puis, les policiers municipaux entrent en scène. Tout le quartier Est de Sherbrooke est scruté au peigne fin. Sans résultat. Les chercheurs se dirigent vers les boisés de Stoke.

— 6 juillet: Les recherches se poursuivent. Un maître de chien et un expert en recherches de la Sûreté du Québec se joignent aux bénévoles. En soirée, les policiers abandonnent la partie.

— 7 juillet: Vers 14h, un promeneur en véhicule tout terrain retrouve le cadavre d'une femme, dans un boisé, en retrait du chemin Goddard, à Fleurimont. C'est la consternation chez les proches et parmi les bénévoles. Les forces policières hésitent à confirmer qu'il s'agit bien du corps d'Isabelle Bolduc.

— 8 juillet: La confirmation est annoncée. Le corps trouvé est celui d'Isabelle Bolduc. Les enquêteurs de la Sûreté municipale tentent d'y voir plus clair. Mais les indices se font rares.

— 9 juillet: Coup de théâtre. La Tribune apprend en fin de soirée qu'une autre jeune femme de Sherbrooke a été enlevée. La femme de 24 ans occupe un emploi de livreuse pour le compte d'une

pharmacie. Un homme la force à monter dans une voiture noire de marque Acura. Plus tôt dans la journée, la Fondation Isabelle-Bolduc était officiellement mise sur pied.

— 10 juillet: En matinée, la Sûreté municipale de Sherbrooke informe qu'elle détient un suspect relativement à cette deuxième affaire d'enlèvement. L'individu a été appréhendé à Montréal, en compagnie de la femme de 24 ans. La jeune victime est sauvée mais elle aurait été agressée sexuellement. On apprendra plus tard dans la journée qu'il s'agit d'un récidiviste qui profitait d'une libération conditionnelle. Son nom: Marcel Blanchette. La police le considère comme suspect numéro Un pour le meurtre d'Isabelle Bolduc.

— 11 juillet: Les choses se bousculent. Après la comparution de Blanchette pour séquestration, agression sexuelle et menaces de mort sur la jeune employée de pharmacie, on apprend que le suspect n'aurait pas agi seul. Isabelle Bolduc aurait été battue sauvagement avec une barre de fer.

— 12 juillet: Deux autres individus, Jean-Paul Bainbridge et Guy Labonté, sont arrêtés. Ils comparaisent, avec Marcel Blanchette, sous des accusations d'agression sexuelle, de séquestration et de meurtre d'Isabelle Bolduc.

— 13 juillet: Jean-Paul Bainbridge est bousculé par d'autres détenus de l'Établissement de détention de Sherbrooke, où il a été dirigé. On veut lui faire un mauvais parti. Il est transféré, pour sa propre sécurité, au Centre de prévention de Montréal.

— 15 juillet: Une pétition pour le rétablissement de la peine de mort, initiée par Pierrette Michaud, circule à Sherbrooke. Dans le temps de la dire, la nouvelle fait le tour du Québec et obtient même des échos dans le reste du Canada. Le père d'Isabelle, Marcel Bolduc, se dissocie publiquement de cette pétition, au nom de la Fondation Isabelle-Bolduc.

— 16 juillet: À la suite d'un imbroglio impliquant Jocelyn Simard, l'ex-mai de cœur d'Isabelle Bolduc et Pierrette Michaud, en regard du rétablissement de la peine de mort, la pétition cesse de circuler.

— 17 juillet: Une jeune fille de 15 ans, Julie Pouliot, agressée l'hiver dernier, remet une somme de 944 \$ à la Fondation Isabelle-Bolduc. «J'espère que ça va permettre qu'il y ait moins d'affaires comme ça, et de retrouver les personnes disparues quand ça arrive», dit-elle lors de la remise du montant d'argent.

— 18 juillet: Devant les pressions qui lui sont manifestées depuis deux jours, Pierrette Michaud relance la pétition pour le rétablissement de la peine de mort. Cette pétition circulera partout au Canada.

# L'opinion publique plus dure que Marcel Bolduc envers les meurtriers

Montréal

Pas moins de 65 pour cent des répondants à un sondage téléphonique volontaire mené par le journal La Presse, désapprouve la position exprimée par le père de la jeune Isabelle Bolduc, concernant le rétablissement de la peine de mort au Canada.

Plus tôt cette semaine, Marcel Bolduc a rejeté, en conférence de presse à Sherbrooke, la méthode forte préconisée par l'initiatrice d'une pétition réclamant le rétablissement de la peine de mort au pays. Selon M. Bolduc, ce n'est certes pas la vengeance qui doit dicter les comportements, à la suite de

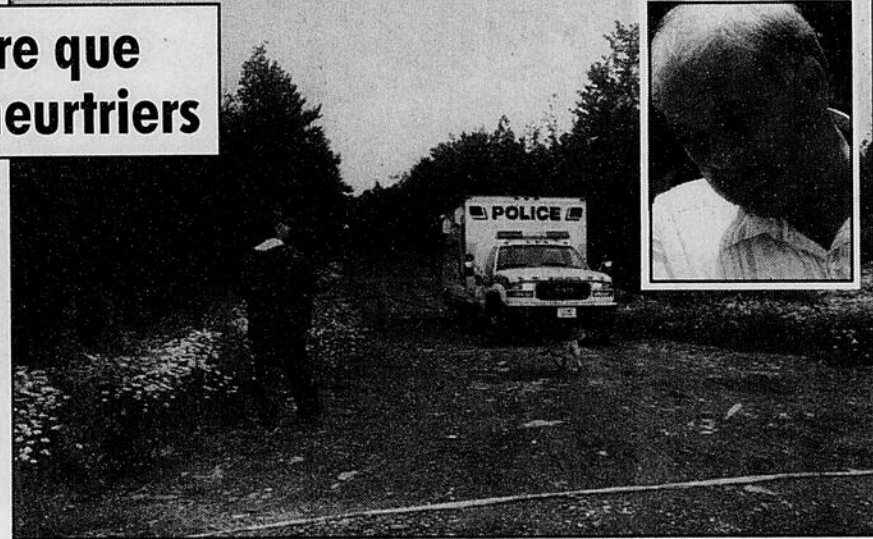
l'assassinat de sa fille de 22 ans.

Or, selon les résultats de la consultation téléphonique du journal La Presse, qui n'a rien de scientifique par ailleurs, l'opinion publique se range plutôt du côté de la méthode forte.

La question, à laquelle les lecteurs étaient invités à répondre en composant un numéro de téléphone, était la suivante:

Le père d'Isabelle Bolduc, assassiné le 30 juin dernier, rejette le rétablissement de la peine de mort au Canada. Êtes-vous d'accord?

Pas moins de 65 pour cent des lecteurs ont répondu NON, alors que 35 pour cent ont dit OUI.



Un chien a été mis à contribution pour chercher des indices, à l'endroit où la dépouille d'Isabelle Bolduc a été découverte, chemin Godard, à Fleurimont. En médaillon, Marcel Bolduc, qui s'est prononcé contre la peine de mort.

# Un détenu fédéral libéré sur 10 récède en moins d'un an

Jim MORRIS  
Ottawa (PC)

Sur 10 détenus des pénitenciers fédéraux qui ont eu droit à une libération conditionnelle l'an dernier, il y en a un qui a été accusé d'un nouveau crime.

Selon certains criminologistes, ce chiffre est acceptable. Mais les regroupements de victimes s'inquiètent du nombre de crimes violents qui sont commis par des détenus bénéficiant d'une libération conditionnelle, entre autres 15 meurtres, 22 agressions sexuelles et 71 vols à main armée.

Steve Sullivan, du Centre canadien de ressources pour les victimes d'actes

criminels, dit qu'environ un meurtre par mois est commis par des gens bénéficiant d'une libération conditionnelle.

La porte-parole de la Commission des libérations conditionnelles, Sheila Watkins, précise que le nombre de détenus en liberté conditionnelle qui ont été accusés d'actes criminels a diminué l'an dernier.

Les statistiques du Service correctionnel du Canada indiquent que sur 10 534 détenus libérés en 1995-1996, 984 ont été accusés d'un nouveau crime, dont 165 de nature violente.

Sur les 11 488 détenus bénéficiant d'une libération conditionnelle en 1994-1995, 1097 ont commis un crime, violent dans 256 cas.

**loto-québec**

Tirage du 96-07-17

|      |         |                 |
|------|---------|-----------------|
| 6/6  | 0       | 2 108 151,40 \$ |
| 5/6+ | 7       | 90 349,30 \$    |
| 5/6  | 249     | 2 031,90 \$     |
| 4/6  | 13 471  | 72,00 \$        |
| 3/6  | 251 231 | 10,00 \$        |

Numéro complémentaire: 16

Ventes totales: 14 952 473,00 \$

Prochain gros lot (approx.): 5 000 000,00 \$

---

**Extra** Tirage du 96-07-17

NUMÉRO: 860214

**Extra** Tirage du 96-07-18

NUMÉRO: 919617

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Le modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

**MÉTÉO La Tribune**

**MétéoMédia**

| AUJOURD'HUI  | CETTE NUIT   | DEMAIN       | DIMANCHE     | LUNDI        | INDICE UV                           |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------------------|
| 23 PRÉC. 80% | 13 PRÉC. 90% | 20 PRÉC. 40% | 25 PRÉC. 10% | 26 PRÉC. 30% | 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10<br>60 30 20 15 |

**QUÉBEC**

|                     |       |                    |       |
|---------------------|-------|--------------------|-------|
| Chicoutimi Plu      | 21/13 | Québec Plu         | 22/15 |
| Gaspé Plu           | 22/13 | Rimouski Plu       | 20/12 |
| Iles-de-la-Mad. Var | 23/15 | St-Georges Plu     | 22/15 |
| La Grande Var       | 18/9  | Sept-Îles Plu      | 18/11 |
| Lac St-Jean Plu     | 19/14 | Trois-Rivières Plu | 23/16 |
| Montréal Plu        | 24/19 | Val d'Or Var       | 19/12 |

**CANADA**

|                   |       |               |       |
|-------------------|-------|---------------|-------|
| Charlottetown Var | 26/13 | Régina Ave    | 27/17 |
| Edmonton Deg      | 20/11 | St-John's Sol | 22/14 |
| Fredericton Plu   | 23/15 | Toronto Ave   | 25/20 |
| Halifax Enu       | 23/14 | Victoria Var  | 19/11 |
| Ottawa Plu        | 24/18 | Winnipeg Sol  | 30/16 |

**LE MONDE**

|               |       |                    |       |
|---------------|-------|--------------------|-------|
| Athènes Sol   | 31/21 | Mexico City Plu    | 24/17 |
| Beijing Sol   | 31/21 | Moscou Sol         | 21/11 |
| Berlin Sol    | 19/9  | Paris Sol          | 24/14 |
| Hong Kong Plu | 31/27 | Port-au-Prince Sol | 33/25 |
| Lisbonne Sol  | 25/18 | Rome Sol           | 28/18 |
| Londres Sol   | 22/13 | Tokyo Sol          | 32/26 |

**USA**

|                |       |                |       |
|----------------|-------|----------------|-------|
| Boston Plu     | 26/21 | New York Ora   | 30/23 |
| Bridgeport Ora | 27/21 | Plattsburg Ora | 26/20 |
| Burlington Ora | 26/20 | Portland Plu   | 23/18 |
| Concord Plu    | 23/18 | Providence Plu | 26/21 |
| Detroit Var    | 28/22 | Washington Plu | 34/24 |

**DESTINATIONS SOLEIL**

|                   |       |                    |       |
|-------------------|-------|--------------------|-------|
| Atlantic City Ora | 29/22 | Myrtle Beach Var   | 34/23 |
| Cape Cod Plu      | 26/21 | Old Orchard Plu    | 23/18 |
| Daytona Beach Var | 28/23 | Orlando Var        | 34/24 |
| Freeport Sol      | 31/24 | Plattsburg Ora     | 26/20 |
| Ft Lauderdale Var | 33/27 | Tampa Var          | 34/24 |
| Honolulu Sol      | 31/23 | Virginia Beach Ora | 35/25 |
| Key West Var      | 33/27 | West Palm B Var    | 33/27 |
| Miami Var         | 33/27 | Wildwood Ora       | 29/22 |

© 1996 Infomédia/Météo

**BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS**

**PLUS DE 100 000 LECTEURS**

**RÉSERVEZ VOTRE ESPACE DÈS MAINTENANT**

**564-5450 LaTribune**

**LaTribune**

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc. (division La Tribune)

| TÉLÉPHONES   | LIVRAISON   | ABONNEMENTS  |
|--|---|--|
| Peftiles annonces: 564-0999<br>Publicité: 564-5450<br>Rédaction: 564-5454<br>Abonnements: 564-5466 | Camelots et camelots motorisés<br>Prix de vente suggéré incluant T.P.S. payée par le camelot<br>T.P.S. payée par le camelot.....3,71 \$<br>taxe de vente du Québec.....24 \$<br>Coût à l'abonné.....3,95 \$ | Abonnement payé à l'avance:<br>endroits desservis par camelot et camelots motorisés. |

| Temps  | Prix      | T.P.S.   | T.V.Q.   | Total     |
|--------|-----------|----------|----------|-----------|
| 1 an   | 175,12 \$ | 12,26 \$ | 12,18 \$ | 199,56 \$ |
| 6 mois | 87,60 \$  | 6,13 \$  | 6,09 \$  | 99,82 \$  |
| 3 mois | 44,84 \$  | 3,14 \$  | 3,12 \$  | 51,10 \$  |
| 1 mois | 23,49 \$  | 1,64 \$  | 1,63 \$  | 26,76 \$  |

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS 1 an 700,00 \$, 6 mois 410,00 \$, 3 mois 265,00 \$, 1 mois 130,00 \$

«La Tribune» est adhérente de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

**LA QUOTIDIENNE 373-5130**

**INDEX**

Arts:.....C-5  
Bandes dessinées:.....B-2  
Chez nous:.....B-1  
Décès:.....D-5  
Économie:.....B-4  
Opinions:.....A-4  
Horoscope:.....B-2  
Messier en liberté:.....B-2  
Petites annonces:.....D-2  
Sports:.....C-1

## Actualité en bref

### En douceur pour Parent

Contrairement à ce que l'on aurait pu croire, la corporation CHARMES n'a pas été inondée d'appels hier d'Es-triens désirant s'inscrire au rallye écologique de Jean-Marc Parent le samedi 10 août à Sherbrooke, sur la rivière Magog à la hauteur de la Plage Blanchard.

**Jean-Marc Parent**

Disant avoir enregistré quelques inscriptions, un secrétaire a cependant précisé que le système téléphonique a fait défaut hier matin, ce qui a sûrement empêché des gens de les joindre avant de quitter pour leur journée de travail ou de loisirs.

### Infraction à la loi sur la qualité de l'environnement

La Ferme Ashby et Giroux Inc de Coaticook vient d'être condamnée à 1800 \$ d'amende pour avoir enfreint la Loi sur la qualité de l'environnement. Le 4 mai 1994, cette entreprise a enfreint l'article 22 de la loi en poursuivant l'exploitation d'un nouvel établissement de production animale (étable froide) sans détenir le certificat d'autorisation requis.

### La voie est enfin libre sur Portland

Les automobilistes sont soulagés. Les voies sur le boulevard Portland, entre la rue de l'Ontario et le boulevard Queen, sont maintenant réouvertes à la circulation automobile.

### Il aurait agressé sa fille adoptive durant 11 ans

Un homme de 61 ans a été traduit devant le tribunal pour des abus sexuels envers sa fille adoptive pendant une période de 11 ans à Ascot et cinq autres villes de la région.

Il a comparu hier devant le juge Gabriel Lassonde de la Cour du Québec, à Sherbrooke.

Représenté par Me Jean-Marc Bé-nard, le prévenu a pu reprendre sa liberté provisoire avec la promesse de garder la paix et de ne pas communiquer avec la plaignante.

Ces conditions avaient été soumises à l'appréciation du tribunal par le procureur Charles Crépeau.

Selon les renseignements obtenus en marge de cette affaire, la victime alléguée souffrant de déficience a consulté pour un problème de santé un médecin qui devait informer sa mère que sa patiente a été victime d'abus.

Ces dernières se sont adressées à une maison pouvant leur venir en aide et ont porté plainte au détective Mario Lebrun de Métro-police.

M. Lebrun a appris que la plaignante aurait été agressée sexuellement depuis 1984 par son père adoptif.

La mère et la fille se trouvent en sécurité depuis qu'ils ont quitté le domicile le 9 juillet.

Lors de sa comparution devant le tribunal, le prévenu a opté pour un procès devant jury et sa cause a été reportée pour la communication de la preuve.

### Accusé de conduite dangereuse ayant causé deux morts

Pascal Gagnon, 20 ans, a été cité aux assises pour répondre de conduite dangereuse causant la mort de deux personnes et des blessures à trois personnes en plus de lui-même dans une collision frontale survenue sur la route 143, le 23 octobre, dans le canton de Hatley.

Cet accident avait coûté la vie à Mme Marguerite Julien-Bélanger, 54 ans, et à sa petite-fille Daphnée Roy, 14 mois, et entraîné des blessures à M. Wilfrid Bélanger, 57 ans, et Kariann Roy, trois ans et huit mois, qui prenaient place dans la voiture de M. Bélanger.

Le passager de l'accusé, Pascal Giguère, 17 ans, a aussi subi des blessures dans la collision.

Gagnon a été référé hier devant les jurés, convoqués pour le 4 septembre, par le juge Gabriel Lassonde de la Cour du Québec, à Sherbrooke.

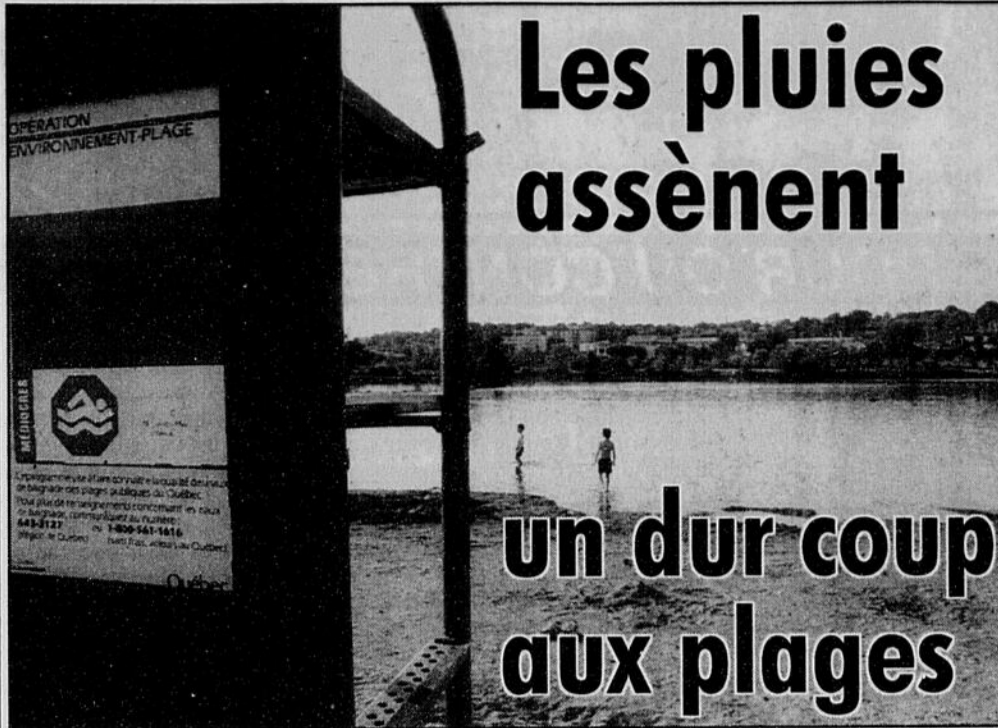
Son avocat Jean Beaudry avait dispensé la procureure Mylène Pelchat de soumettre sa preuve à l'étape de l'enquête préliminaire.

On a appris que Gagnon était allé chercher son copain Giguère à Magog afin de prendre une amie à Coaticook pour assister à une cérémonie de baptême à Rock Forest.

La collision est survenue vers 12 h 30 à la hauteur du motel Massawippi à la suite d'une manœuvre de dépassement.

M. Bélanger et les siens circulaient alors en sens inverse.

Lors de l'impact, les deux voitures se sont embouties et l'une a pris feu nécessitant l'intervention de passants pour tenter d'éteindre les flammes et d'éloigner les véhicules avant l'arrivée des pompiers.



## Les pluies assènent un dur coup aux plages

Les pluies fréquentes enregistrées durant le dernier week-end et en début de semaine ont porté un dur coup à la Plage municipale de Deauville, qui est sous surveillance, tandis que les eaux de baignade de la Plage Blanchard, à Sherbrooke, sont de qualité médiocre.

**Maurice CLOUTIER**

Sherbrooke

Les pluies fréquentes enregistrées durant le dernier week-end et en début de semaine ont porté un dur coup à la Plage municipale de Deauville, qui est sous surveillance, tandis que les eaux de baignade de la Plage Blanchard, à Sherbrooke, sont de qualité médiocre.

À la plage Blanchard, avec la première vraie belle journée de juillet hier, il en aurait cependant fallu bien plus pour freiner l'ardeur dans l'eau de Philippe et Alexandre qui se lançaient de la boue ou de Karelle Lévesque-L'Heureux et Annick Saint-Onge qui ont passé des heures à se baigner. La plage était bondée en après-midi, alors que le ministère de l'Environnement et de la Faune rendait public les résultats d'analyse de plusieurs plages. L'achalandage devrait se maintenir avec les journées chaudes prévues jusqu'à lundi.

Les deux adolescentes se préoccupaient bien peu de la qualité de l'eau tellement elles cherchaient un peu de fraîcheur. Quant à Diane Leblanc, la mère de Philippe et Alexandre, elle ne mettrait pas le gros orteil à l'eau. «Je préfère les piscines ou le lac Fraser», lance-t-elle, tout en reconnaissant que les enfants apprécient la plage et la beauté du site le long de la rivière Magog.

Quant aux employés de CHARMES à la

plage, personne ne voulait faire de commentaires en fin de journée. Tout au plus, ils ont mentionné que les pluies importantes et les canards affectent la qualité de l'eau, mais que la plage n'a été fermée que quelques jours depuis le début de l'été.

Concernant la Plage municipale de Deauville, le ministère de l'Environnement a relevé «un degré de contamination élevé», peut-on lire dans un communiqué hier en fin de journée. «Nous recommandons à la population d'éviter de fréquenter cette plage pour la baignade jusqu'à diffusion d'un avis contraire.» Les plus récentes analyses ont été faites avec des échantillons prélevés le 15 juillet, tout comme pour la plage Blanchard. Le maire de Deauville, Georges Emond, étant à l'extérieur de la région, il a été impossible d'obtenir ses commentaires.

Les eaux de baignade de la Plage municipale de Lac-Drolet obtiennent également des résultats médiocres.

La Plage Watopéka de Windsor est fermée depuis le 3 juillet dernier en raison d'une forte contamination.

Par ailleurs, la qualité des eaux de baignade est excellente à la Plage Baie-des-Sables de Lac-Mégantic, aux plages de la Pointe Merry est et ouest à Magog, à la Plage municipale de Magog et au Camping Chez ben à Sainte-Catherine-de-Hatley et de bonne qualité à la Plage de l'O.T.J. à Lac-Mégantic.

### Quatre requêtes d'annexion

## Le ministre Trudel met de la pression sur Ascot

**Maurice CLOUTIER**

Ascot

Le ministre des Affaires municipales, Remy Trudel, met de la pression sur Ascot pour accélérer un dénouement du dossier des quatre requêtes d'annexion déposées par des municipalités voisines.

Dans quatre lettres reçues hier, pour les quatre dossiers en cause, le maire Robert Pouliot apprend que le ministre lui donne un délai de six semaines, en plein été de surcroît, pour formuler des propositions de négociation concernant les secteurs visés par les projets d'annexion.

Ces projets qui représentent, de l'aveu du maire, 75 pour cent du territoire de sa municipalité visent à rattacher des secteurs ruraux à Waterville, Lennoxville dans deux cas, et Canton Hatley. Les citoyens de ces secteurs ont clairement exprimé leur désir de changer de municipalité.

Le maire Pouliot ne digère pas cette re-

quête et un si court délai alors qu'il réclame en vain depuis deux mois une rencontre avec le ministre Trudel pour lui faire valoir les conséquences néfastes de ces annexions pour l'avenir d'Ascot mais aussi pour le développement futur de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Sherbrooke.

«Un minimum de décence serait d'accepter de nous rencontrer et de nous écouter», lance le maire. Dès hier, il a écrit au ministre pour solliciter une rencontre dans les plus brefs délais pour faire le point sur l'ensemble du dossier. «Un maire et un conseil municipal doit être capable de rencontrer le ministre des Affaires municipales. Il faut qu'on respecte les citoyens que nous représentons», plaide M. Pouliot.

Le maire est loin d'être convaincu que le délai de six semaines pourra être respecté. «On est en train de compléter les études d'impact et de mesurer les conséquences de ces amputations. Il faut laisser une chance aux administrateurs de la ville de faire leur travail.»



Cette citoyenne d'Ascot Corner, Paulette Chartier, ne sait plus à quelle porte frapper pour qu'on la débarrasse du tas d'immondices que des gens ont laissé sur son terrain.

## Obligée de nettoyer les déchets des autres

**Ascot Corner**

Parce que des gens ont pris son terrain pour un dépotier, une citoyenne d'Ascot Corner, Paulette Chartier, se heurte maintenant à l'obligation d'effectuer un déboursé pour se débarrasser de ces détritus.

Le problème, explique-t-elle, vient du fait qu'il y a quelques jours, quelqu'un, à l'insu de tous, a vidé des déchets sur son terrain. Il s'agit de vieux bardeaux d'asphalte, du papier, de la tôle et des contenants à goudron.

Madame Chartier a frappé à toutes les portes. En bout de ligne, elle se dit prête à ramasser les déchets et à les porter au dépotier de Sherbrooke avec qui sa municipalité a une entente. Or, au dépotier, elle devra déboursier un droit d'utilisation, comme tout un chacun. Ce qui la révolte.

Son histoire n'a pas ému l'inspecteur municipal, un conseiller et le responsable du dépotier. Elle dit trouver aberrant d'ailleurs qu'on exige un prix à l'entrée du dépotier, un geste, soutient-elle, qui encourage les gens à jeter leurs ordures dans la nature.

### Objectif d'un budget de 100 millions \$ en 1999

## La Ville doit encore trouver 8,6 millions \$

**Denis DUFRESNE**

Sherbrooke

Près de cinq mois après la mise en marche de son ambitieux plan de réorganisation — la «réingénierie» — et malgré des économies de 4 millions \$ en 1995, la Ville de Sherbrooke devra trouver les moyens de récupérer encore 8,6 millions \$ pour ramener son budget d'opérations à 100 millions \$, un objectif pour 1999.

«Il nous reste 8,6 millions \$ à trouver en revenus additionnels ou en compressions budgétaires pour ne pas avoir d'augmentation de taxes et atteindre notre objectif d'un budget de 100 millions \$ en 1999», explique le maire Jean Perrault.

À la suite d'une deuxième série de rencontres d'information avec les quelque 900 employés municipaux, soit 28 réunions en deux mois, M. Perrault a fait le point — lors d'une entrevue avec La Tribune — sur la stratégie et les efforts en cours.

«Ce type de rencontres, souligne le maire, est très important pour moi, cela me permet de dire aux employés ce qui se passe dans l'organisation, comment faire mieux avec moins. Bien sûr, il y a des appréhensions et il faut faire le point sur ce qui se fait depuis un an et demi (depuis son arrivée à la mairie).»

«J'ai rappelé aux employés que l'un des objectifs du conseil municipal était aussi de conserver un gel des taxes durant le présent mandat (1995-1998); ce n'est pas une certitude mais une cible», dit-il.

### Des résultats

Mais il y a déjà des signes très encourageants, note M. Perrault, puisque l'année 1995 s'est terminée par une économie de 4 millions \$.

«Le budget de 1995 a pu être réduit de 107 à 103 millions \$ et pour cela je tiens à remercier l'ensemble des employés, le message passe et ce résultat-là est très important», souligne-t-il.

Il faut toutefois préciser sur les 4 millions \$ économisés en 1995, environ la moitié seulement résulte des efforts de rationalisation de la Ville. La balance est attribuable à des facteurs conjoncturels (baisse des taux d'intérêts, hausse des revenus d'amendes et d'Hydro-Sherbrooke, etc.).

Et, preuve de la nécessité de poursuivre les efforts, les prévisions indiquent que si rien n'est fait pour «faire plus avec moins» les dépenses de la Ville atteindront 113,8 millions \$ en 1999, avec des recettes de 105 millions \$... un manque à gagner de 8,8 millions \$!

«La Ville de Sherbrooke a davantage de dépenses que de revenus, qui eux sont stagnants,

d'où la nécessité d'impliquer tous les employés dans le processus et d'avoir une attitude positive», signale M. Perrault.

Aussi, à l'heure actuelle, une quarantaine de groupes d'employés sont sur pied pour élaborer de nouvelles façons de rendre les services municipaux.

### Équité avec la banlieue

Parallèlement, l'équipe de la réingénierie, un groupe de sept employés libérés pour une période de quatre ans, et les élus, ont déjà amorcé des mesures pour réduire les dépenses, améliorer la productivité et augmenter les revenus.

«Le conseil municipal recherche l'équité au niveau des ententes intermunicipales, entre autres pour le service de protection contre les incendies. On veut aussi facturer les usagers des services municipaux et avoir une tarification plus élevée pour les banlieusards», dit le maire.

Par exemple, les tarifs pour le ski alpin au mont Bellevue, la bibliothèque municipale et certains cours pour enfants, seront plus élevés pour les gens de la banlieue, ce que les élus concernés jugent normal.

En revanche, Ascot conteste auprès du ministre des Affaires municipales l'intention de Sherbrooke de majorer sa facture pour le service des pompiers de 179 000 \$ à plus de 400 000 \$ par année.

Quant à une carte du citoyen, Sherbrooke attend des précisions du gouvernement du Québec qui pilote un projet de carte d'identité nationale.

D'autre part, le conseil municipal a décidé en février dernier de réduire de 13 à 8 le nombre de directeurs de services et a procédé à des fusions administratives (services de l'évaluation et des finances, ainsi que police et pompiers).

«On a garanti leur emploi à tous les employés permanents, mais nous allons réduire la taille de l'organisation par attrition. Actuellement, 138 employés éligibles à la retraite sont toujours au travail et 25 autres le seront en 1997, mais à mesure que les départs s'effectueront, chaque poste sera réévalué», dit M. Perrault.

«Mais malgré tous nos efforts, on ne connaît pas les nouvelles responsabilités que le gouvernement du Québec s'approprie à nous déléguer. Les villes comme Sherbrooke devront assumer de plus en plus de services, alors la seule solution qui s'offre à nous c'est de regarder ce que l'on peut faire autrement et mieux», prévient le maire Perrault.

# LE SAMEDI C'EST GRATUIT!

**Petites annonces La Tribune SPÉCIAL DE JUILLET**  
Placez une petite annonce 3 jours en semaine et nous la répétons GRATUITEMENT le samedi!

Vous rejoignez ainsi plus de 100 000 personnes. Pour tout vendre il vous faut La Tribune!

**564-0999** BUREAU OUVERT: Lundi au vendredi de 9 h 30 à 16 h 30  
LIGNES TÉLÉPHONIQUES: Lundi au jeudi jusqu'à 19 h 30  
Vendredi jusqu'à 16 h 30

**1 800 567-6955** ZONE INTERURBAINE

IMPORTANT: Cette offre est en vigueur jusqu'au 3 août 1996 (dernière parution) et s'adresse aux particuliers. Elle ne peut être combinée à aucune autre promotion. La facture s'établira au montant déterminé même s'il y a annulation après une ou plusieurs parutions. Aucun changement possible dans l'annonce.



# Opinions

La Tribune

Raymond Tardif,

Président et Éditeur

Jacques Pronovost,

Rédacteur en chef

## ÉDITORIAL

## Stratégie à revoir



Pierre-Yvon BÉGIN

**A**u moment où les États-Unis sont frappés par une autre tragédie aérienne, plus de 200 morts dans l'explosion d'un Boeing de la TWA, peu après son départ de New York, l'entrée en vigueur de la loi Helms-Burton risque aussi de provoquer des remous.

Fort heureusement, le président Bill Clinton suspend pour six mois l'application de l'article le plus controversé de

cette loi, visant à accroître les pressions économiques sur le régime de Fidel Castro à Cuba. L'article trois de cette loi permettra aux citoyens américains, dont les biens ont été saisis après 1959 par La Havane, d'obtenir une compensation monétaire des firmes étrangères ayant récupéré ces biens.

À quelques heures de l'ouverture des Jeux Olympiques d'Atlanta, l'explosion du Boeing met les services de sécurité sur les dents, même si on ignore toujours l'origine de l'explosion. Le président Clinton invite les Américains à ne pas tirer de conclusions hâtives, sachant fort bien que les probabilités sont grandes qu'un nouvel acte de terrorisme soit en cause.

La loi concoctée par les républicains Jesse Helms et Dan Burton est rétrograde. Elle s'inscrit dans le courant de la droite américaine qui contrôle maintenant le Congrès. Bill Clinton a signé cette loi à contre-cœur, certain que son retour à la Maison Blanche cet automne en dépend.

La loi Helms-Burton rappelle l'Amérique prétentieuse, arrogante et impérialiste qui se croit justifiée d'étendre son hégémonie au reste du monde. Puisque Cuba refuse toujours de reconnaître les prétentions de Washington, l'aigle ressert ses crocs dans l'espoir d'une soumission. C'est la méthode forte.

Cette attitude n'aura pour effet que d'augmenter la résistance de Cuba. Depuis la disparition de l'Union soviétique, le régime de Fidel Castro est isolé et ne tient plus que par un fil. Les provocations, contrairement à des signes d'ouverture, fourniront à Castro les justifications nécessaires pour se maintenir au pouvoir, gardant son peuple dans la disette.

Le ministre des Affaires étrangères du Canada, Lloyd Axworthy, voit sans doute que l'heure est aux compromis quand il affirme que «le moment est maintenant propice pour déployer le maximum d'efforts afin de travailler de concert avec Cuba à la libéralisation de son système». Il ne faut pas isoler Cuba répète le ministre.

Fort heureusement, les pressions de la communauté internationale, spécialement de la nouvelle Europe, ont influencé le président des États-Unis. La loi Helms-Burton entre en vigueur le 1er août, mais sans l'article trois. Il s'agit d'un repli stratégique et le délai de six mois expiré, rien ne garantit que l'article trois ne sera pas appliqué avec toute sa rigueur.

Il est à souhaiter que l'intervalle sera suffisamment long pour amener le Congrès américain à un peu plus de souplesse. Le vœu a peu de chances d'être entendu, considérant que la droite républicaine domine le Congrès.



## Bon été!



NANCY THERRIEN

**aime les fraises. Plus, elle en vend, à un petit kiosque de Sherbrooke. Il faut dire que Nancy a le sourire qui fait vendre autant que les fraises ont le goût qui fait sa- livrer à leur simple vue.**

**Aussi le souhait de Nancy pour ce début d'été est-il très conséquent avec son travail estival:**

**«Je vous invite à manger des fraises, c'est une bonne façon de savourer l'été.»**

## POUR OU CONTRE LA PEINE DE MORT

### «Peur de sortir»

**J**e suis en faveur de la peine de mort pour les quatre individus. On a peur de sortir le soir. Un de ceux-là a eu 38 chefs d'accusation et les trois autres étaient aussi des récidivistes. Celui qui a tué l'homme et la femme de Disraeli n'avait pas pris de boissons, ni de drogue.

M. et Mme Ferland  
Sherbrooke

### «Hair le crime non le criminel»

**S**i autrefois nos sociétés moins civilisées devaient recourir à la peine de mort pour se protéger contre les criminels, il en est autrement aujourd'hui.

Nous avons tous une personnalité différente et nous n'avons pas tous grandi sous les mêmes influences familiales et sociales. Personne n'est assez parfait pour déterminer la responsabilité exacte d'un être qui est bien semblable à nous, mais qui est loin d'être identique à nous, tant sur le côté psychique que physique. Parce que nous ne comprenons pas comment un individu ne peut pas comprendre la société dans laquelle nous vivons, n'est-ce pas là une raison bien insuffisante pour supprimer cet être?

Que la société prenne toutes les mesures appropriées pour se protéger, un meurtrier vivant sera toujours plus dangereux que mort. Notre vie, n'est-elle pas elle-même un risque? Que l'on ait peur de l'admettre n'y change rien et ne devrait pas nous pousser à prendre une décision mal réfléchie.

Haïssons le crime, mais jamais le criminel. C'est là un peu trop ce que nous enseigne depuis deux mille ans le grand psychologue Jésus.

Louis Lemieux  
Beecher Falls, Vt.

### «Assez, c'est assez...»

**J**e pense que les Québécois oublient vite. Assez, c'est assez. Le petit garçon qui a été tué par les frères Noël à Magog, c'est assez grave cela. Je ne comprends pas pourquoi Marcel Bolduc est contre la peine de mort. Je voyage souvent sur la route; tous ceux à qui je parle de cela sont pour la peine de mort. Ici, on est six personnes et on est tous en faveur de la peine capitale.

Jean-Louis Heni  
Sherbrooke

### «Ne soyons pas naïfs»

**C**omme bien des citoyens, j'ai été absolument révolté par les crimes violents des dernières semaines qui se sont produits dans la région. Mais je ne vois pas comment le rétablissement de la peine de mort pourra empêcher ce genre de crime de se produire. Si vous le croyez, alors vous êtes aussi naïfs que les juges qui ont cru que certains truands pouvaient se réhabiliter à la vie civile, ils les ont relâchés avec les conséquences que l'on connaît.

Beaucoup de gens semblent croire qu'il suffirait de rétablir la peine de mort pour faire baisser la criminalité. Or, les états qui ont encore la peine capitale, comme la Californie, New-York, l'Illinois et la Floride, vivent des crimes aussi crapuleux que ceux vécus dernièrement ici. Aussi, les personnes qui font ces crimes sont habituellement dépareillées de sens moral et toxicomanes. Alors croyez-vous que dans ces conditions ils vont prendre conscience, avant de faire leur crime, de ce qu'ils risquent vraiment?

Enfin, être condamné pour meurtre ne veut pas dire nécessairement l'échafaud pour les condamnés où la peine capitale existe. Les peines de mort prononcées sont souvent commuées voire pas appliquées, on a qu'à penser à des cas comme Charles Manson ou à

Richard Speck, cet homme accusé de viol et du meurtre de huit infirmières. On le condamna à 400 ans de prison au lieu de l'envoyer sur la chaise.

Martin Godbout  
Rock Forest

### «Plus en sécurité»

**J**e vous écris pour vous donner mon opinion concernant la peine de mort. Je pense que la société en a assez de ces crimes crapuleux. Qu'on pense seulement au jeune Eric Arpin ici à Magog et aux autres jeunes filles à Montréal (des crimes qui ne sont même pas élucidés), et plus récemment ici en région.

Ce sont tous des meurtres cra-

Pourquoi pour un ou des gestes gratuits d'abus sexuel ou de meurtre ne sont-ils pas aussi sévères? Pourquoi est-ce si facile de sortir? Voilà pourquoi: 1- bonne conduite en prison, 2- la folie, 3- bonne relation avec tout le monde du pénitencier, 4- a suivi une thérapie à l'intérieur de la prison. Il est rétabli.

Tous ces trucs, les gens les connaissent et les crient forts en sortant et avertissent même leurs victimes.

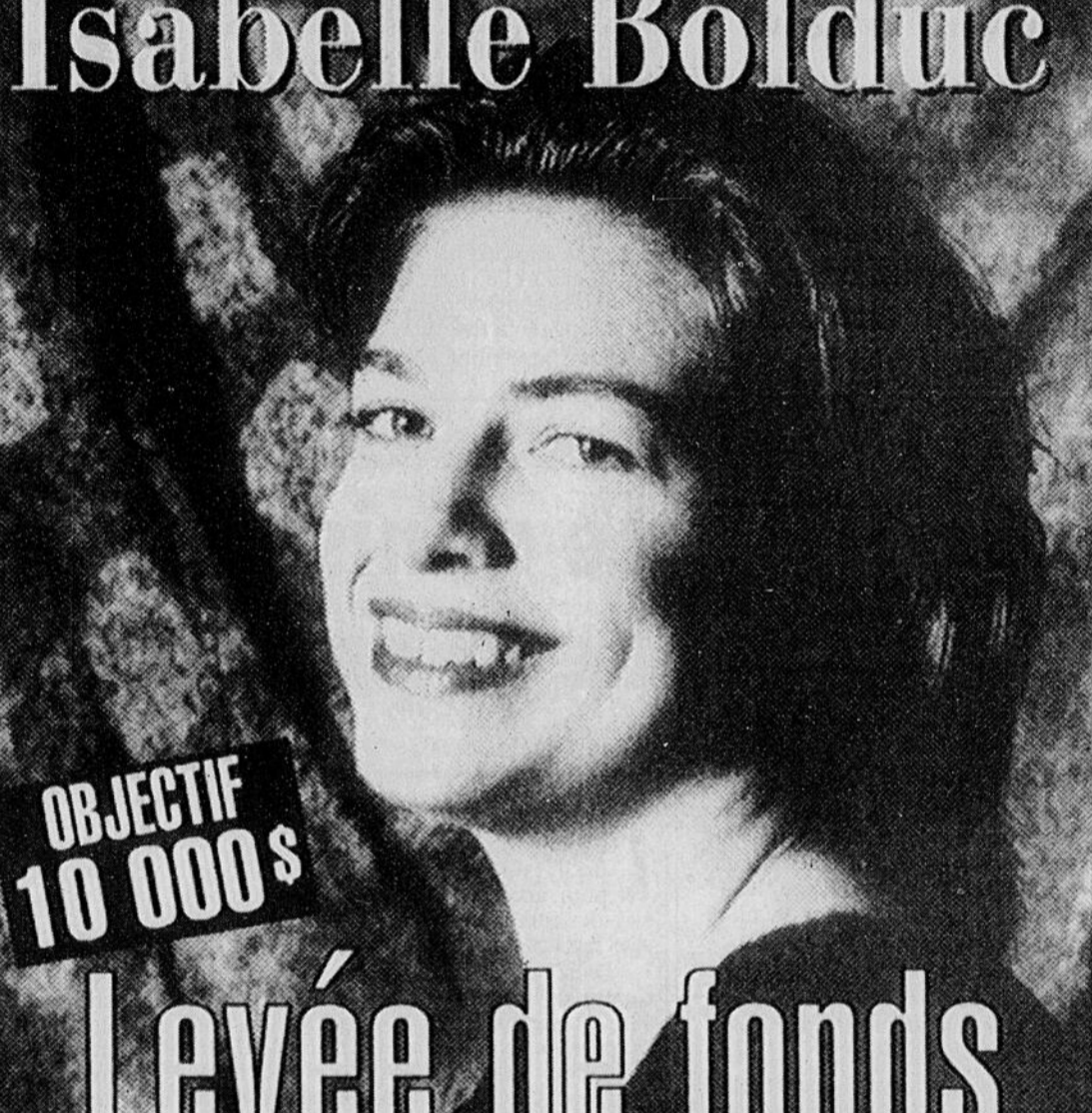
2- Pour faire suite à mon exemple; la personne prise à plusieurs reprises à conduire en état d'ébriété ne pourra demander un examen psychiatrique pour une maladie!... Pourquoi? Parce que cette personne était consciente de son geste et cela à une ou plusieurs reprises. Cette personne pourrait même perdre son permis à vie. Pourquoi une personne qui commet un acte d'abus sexuel ou de

et agressés sexuellement tout au long de leur enfance? Ça semble être le cas, car ils ne demandent jamais, pour prévenir les meurtres, que l'on s'attaque davantage à la pauvreté ou que notre société trouve les moyens d'arrêter l'exclusion au lieu de la stimuler avec des politiques néo-libérales. Il serait beaucoup plus facile d'abattre comme des chiens les gens comme les accusés dans cette affaire que de se creuser les méninges et de faire des efforts pour prévenir leurs gestes désespérés, n'est-ce pas?

Aussi, ces citoyens vindicatifs ont-ils pensé que pour appliquer la peine de mort, il faudrait passer par le système judiciaire, et que celui-ci n'est pas infallible? Se souviennent-ils d'un certain O.J. Simpson, qui a réussi à acheter son acquittement? N'en ont-ils pas déduit que les pauvres, ne pouvant se payer une défense efficace, seraient les premiers à se fai-

# FONDATION

# Isabelle Bolduc



**OBJECTIF 10 000 \$**

## Levée de fonds

pleux et il n'y a personne qui trouve de solution; pourquoi? Je vais vous le dire moi. C'est parce que nos élus ne prennent pas leurs responsabilités et ils nous disent que nous sommes dans un pays libre et démocratique. Mon oeil.

Nous ne sommes même plus en sécurité chez nous et personne ne s'en occupe. Aussi, combien de gens ont peur de sortir à une heure avancée?

Sincèrement messieurs, il faut absolument rétablir la peine de mort afin d'améliorer la santé de notre société et la liberté de tous.

Gaëtan Pothier  
Magog

### «Non, et pourquoi»

**P**our ou contre la peine de mort? Non, pourquoi? Trop d'innocents ont payé de leurs morts dans le passé. La remettre serait revenir en arrière et de faire les mêmes erreurs. Je serais plus pour resserrer la libération conditionnelle.

1- Prenez l'exemple d'une personne en voiture qui se fait arrêter en état d'ébriété. Que lui arrive-t-il? Perte du permis de conduire pour un an FERME, casier judiciaire au niveau criminel et en plus aucun moyen de ravoir son permis avant son temps... Pourtant, il n'a agressé sexuellement ou tué sauvagement quelqu'un? Et c'est un acte criminel, car il a mit sa vie et celle des autres en danger.

meurtre à une ou plusieurs reprises peut plaider la FOLIE à toutes les fois et s'en sort à tout coup? Je crois que ce n'est pas seulement la libération conditionnelle qu'il faut changer. Mais la façon dont un avocat et les autres avocats ont influencé la loi criminelle au Canada en plaçant la folie. Une porte de sortie facile pour tout le monde. SAUF, pour celui qui est pris en état d'ébriété. Pourtant dans les deux cas, ils sont reconnus d'ACTE CRIMINEL, mais l'un deux est plus valorisé, il peut se prévaloir d'un moment de folie.

Manon Beaudette  
Fleurimont

### S'attaquer aux causes

**A**près les trois horribles meurtres commis récemment en Estrie et le traitement sensationnaliste qu'en ont fait nos médias, il fallait bien s'attendre à ce qu'une poignée d'assoiffés de vengeance réclament les têtes des assassins. Mais, triste surprise: le camp de la haine compte de nombreux adeptes (lisez la rubrique «Question du jour» de La Tribune du 16 juillet, ou prenez connaissance de l'intérêt soulevé par la pétition fascisante de Pierrette Michaud).

J'inviterais tous ceux qui veulent régler les bains de sang par d'autres bains de sang à réfléchir aux CAUSES de la criminalité. Ne savent-ils pas que les gens commettant des meurtres gratuits ont, dans la plupart des cas, été battus

re zigouiller en cas de rétablissement de la peine capitale?

Une dernière petite question pour terminer: y a-t-il vraiment une différence entre le goût du meurtre qui anime les assassins, et celui qui fait réclamer la peine de mort.

Sébastien Goulet  
Fleurimont

### En mémoire d'Isabelle

**A**vec espoir et confiance tu as grandi  
Ton sourire n'a jamais l'air affaibli  
au monde espoir, tu as donné et vite était tu as pardonné

Le ciel t'a béni avec un don  
Exprimé pouvais-tu dans la chanson  
Le public a appris à l'aimer  
à cause de ta sincérité

Ton départ nous a pris dans l'imprévu  
Nos émotions sont mises à nu  
Les cieux ont misère à comprendre  
commis par un acte étrange

Adieu ma belle Isabelle  
nous te serons toujours fidèles  
Entrée es-tu dans un monde sans violence  
Présente es-tu dans les moments  
remplis de silence

Nous savons que la revanche  
est un mot pour toi étrange  
mais justice doit être rendue  
et ne doit être perdue de nos vœux.

Hans Juergens  
Sherbrooke

## ADMINISTRATION

Raymond Tardif  
Président et éditeurJean-Guy Farah  
Vice-président  
Finances et administration

## RESSOURCES HUMAINES

Michel Poulin  
Directeur

## RÉDACTION

Jacques Pronovost  
Rédacteur en chefStéphane Lavallée  
Directeur de l'informationFrançois Fouquet  
Directeur

## PUBLICITÉ

Alain LeClerc  
Jocelyn Godbout  
Adjoints au directeur

## PRÉ-IMPRESSION &amp; PRODUCTION

René Béliveau  
DirecteurAndré Roberge  
Michel Doyon  
Adjoints au directeur

## COMPTABILITÉ

André Corriveau  
ContrôleurJulienne Poulin  
Gérante du créditPierre Dubois  
Directeur

## TIRAGE

André Casteau  
Adjoint au directeur

## Achat du Domaine Montjoye: un dernier coup de collier

Gilles FISETTE  
Sherbrooke

Le chronomètre n'est pas encore arrêté dans la course à la formation du groupe de municipalités intéressées à l'acquisition du Domaine Montjoye. Les promoteurs du projet entendent donc ne pas relâcher leurs efforts au cours des prochaines semaines afin d'intéresser d'autres municipalités à se joindre à eux.

Selon l'un des deux initiateurs du projet, le maire du Canton de Hatley, Pierre Levac, le groupe est maintenant formé de dix municipalités, soit la moitié de l'objectif initial de vingt municipalités.

«Il y a quelques jours, la MRC de Memphrémagog a décidé d'être partie prenante et de débours 5000 \$ par année pour figurer parmi les municipalités qui croient au projet», a indiqué M. Levac, hier, au cours d'un entretien téléphonique.

Outre la MRC de Memphrémagog et les deux municipalités-initiatrices du projet, le Canton de Hatley et Lennoxville, le groupe des dix se forme de Fleurimont, Ascot, le Canton de Magog, Sainte-Catherine-de-Hatley, Waterville, Saint-Elie-d'Orford et la mu-

nicipalité de Stukeley. Ces municipalités veulent acquérir le domaine Montjoye, propriété du gouvernement fédéral depuis sa saisie en marge d'une affaire de trafic de drogue. Les promoteurs veulent en faire un parc régional où il sera possible de skier, de faire de la bicyclette et de la marche, en plus d'avoir accès aux sports aquatiques.

Selon M. Levac, le nombre actuel constitue un seuil minimum. Toutefois, a-t-il ajouté, il serait préférable que le groupe comporte au moins douze ou treize membres si on veut que les opérations de la station de ski assurent son autofinancement.

«Nous allons donc continuer au cours des prochains jours et des prochaines semaines à tenter de recruter d'autres municipalités. Il y a en qui chambranlaient. Il est toujours possible qu'elles reconsidèrent leur décision.»

Par ailleurs, M. Levac signale que le gouvernement fédéral a été mis au courant de l'évolution du dossier et qu'il se montre disposé à la patience.

«Nous sommes bien prêts... Quand nous n'étions que quatre ou cinq municipalités à y adhérer, le projet était problématique. Là, nous sommes très confiants. Il y a encore à faire mais nous sommes en voiture...», a conclu M. Levac.

## Des clubs de golf surnagent mieux que d'autres!

Gilles FISETTE  
Sherbrooke

L'équipement du parfait golfeur ne saurait être complet, cet été, sans l'ajout d'un parapluie et de bottes de pluie. Et si la crème solaire n'est pas indispensable mais trahit plutôt une nature par trop optimiste, l'imperméable, lui, est recommandé.

Bien sûr, il s'agit de boutades. Mais il reste que la présente saison de golf est pour le moins... humide. Et plus d'un golfeur maudit les météorologues à défaut de pouvoir s'en prendre à Dieu-sait-qui.

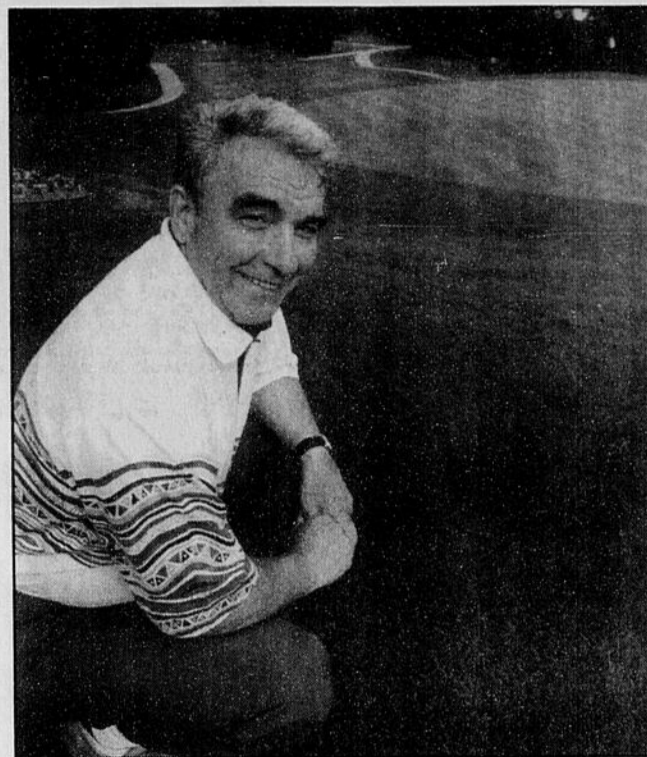
Selon les clubs visités, les commentaires diffèrent toutefois lorsque vient le temps de brosser le portrait à jour de la saison. Tout semble dépendre de la quantité de pluie reçue, du drainage du terrain et de l'humeur des habitués.

Au Club de golf de Sherbrooke, le directeur général, Mike Dubreuil, n'est pas très heureux.

«Ben oui», laisse-t-il simplement tomber lorsqu'on lui demande si la succession d'averses et d'orages finit par miner le moral des joueurs et par affecter l'achalandage du club.

«C'est l'enfer», ajoute-t-il en signalant que le terrain est souvent détrempé. Heureusement, souligne-t-il, les tournois ont pu avoir lieu comme prévu. Il en reste six. On se croise les doigts et on se dit, philosophe, qu'après la pluie viendra le beau temps... un de ces jours.

Au Club de golf Longchamp, rapporte le propriétaire, Georges Beaulieu, la situation n'est pas vécue de la même façon puisque le terrain n'est accessible



«C'est l'enfer», admet Mike Dubreuil, le directeur général du Club de golf de Sherbrooke, à propos des pluies répétées. Heureusement les tournois ont pu avoir lieu comme prévu, et il en reste six. Après la pluie viendra le beau temps..., se dit-on, philosophe.

qu'aux membres. «Nous avons eu entre 80 et 90 jours de golf à date... Il reste que le présent été n'est pas normal. On aimerait mieux avoir plus de soleil...»

Au Club de golf de Venise, le professionnel, Marcel Dion, rapporte que la pluie ne les empêche pas de connaître une saison record.

«Nous tenons la comptabilité et je peux dire qu'il y a 2000 entrées de plus que l'an dernier, à pareille date... Pourquoi? On ne le sait pas réellement. On pense que les mauvais temps donne à plus de gens l'envie de jouer au golf. Les gens ont besoin de se défouler sur quelque chose. Ils le font sur des balles de golf. C'est bien.»

Réaction semblable au Golf du Manoir des Sables où le professionnel, Marc Viens, fait état d'une hausse de 2400 dans le nombre de golfeurs, cette année.

«Nous sommes extrêmement chanceux. Nous avons un terrain qui s'égoutte très facilement. Après une pluie normale, il suffit d'une heure pour l'assécher...»

Au Club de golf de Lac-Mégantic, le gérant, André Roberge, ne cache pas que la présente saison est moins bonne que la précédente. Moins de journées de golf. Moins de joueurs.

«Les gens sont fatigués de voir la pluie... Ils sont un peu déprimés... Il reste que les conditions de golf demeurent excellentes quand il ne pleut pas.»

Là aussi on déclare ne pas avoir eu à annuler des tournois. Mais, quelquefois, on se prend à fermer les yeux et à rêver à une belle grosse sécheresse.

## Les contribuables donnent le feu vert pour le secteur Mi-Vallon

Rock Forest (MM)

Les contribuables de Rock Forest ont donné à leur administration municipale le feu vert en regard de l'emprunt d'une somme de 1,7 million \$, remboursable sur une période de 20 ans, afin de procéder à des travaux de correction du bassin de drainage dans le secteur Mi-Vallon.

Seulement 61 contribuables ont apposé leur nom sur la procédure d'enregistrement. Il en aurait fallu au moins 500, selon les dispositions de la Loi des cités et villes, pour forcer le conseil municipal à tenir une consultation populaire, ou encore pour l'inciter à abandonner cet emprunt.

Dès que le résultat de cette procédure d'enregistrement fut connu, le directeur général de Rock Forest, Richard Fabi, a acheminé au ministère des Affaires municipales une copie de ce règlement d'emprunt.

On s'attend à ce que le ministère, qui doit entériner cet emprunt, livre sa réponse dans environ un mois.

### Urgence

Mais compte tenu de l'urgence d'agir dans le secteur Mi-Vallon, pour éviter d'autres cas d'inondation, l'administration municipale pousse à fond pour entreprendre les travaux le plus

rapidement possible.

Quelques formalités doivent encore être complétées. La réponse du ministère des Affaires municipales en constitue une. De son côté, le Groupe Teknika parachève les plans et devis de toutes les interventions qui doivent être faites. Dans un premier temps, on évoque l'urgence de doubler les conduites en bordure des rues Mirka, Milan et Mi-Vallon.

Dès que les plans et devis auront été complétés, l'administration forestoise procédera à l'appel des soumissions et ce, même si Québec n'a pas encore approuvé le règlement d'emprunt.

En pareil cas, explique Richard Fabi, «on pourra quand même accorder le contrat, conditionnellement à l'approbation de notre règlement d'emprunt par le gouvernement du Québec.»

Et si tout va comme l'espère le conseil municipal, les interventions sur le terrain devraient débuter au début de l'automne.

# EATON

PROFITEZ DE L'ÉTÉ AU MAXIMUM

## Liquidation\* mode d'été

Jusqu'à

# 50% de rabais

Super vêtements d'été pour hommes, femmes et enfants. Sélection de modèles. Profitez-en maintenant!

En plus, cette fin de semaine seulement!  
50% de rabais

Maillots de bain\* pour hommes et femmes

Pour femmes : maillots de bain de 40\$ et plus. Collections designer pour hommes non comprises. Se termine le dimanche 21 juillet.

En plus, samedi matin jusqu'à midi  
On enlève 2 fois la TPS\*\*  
Partout en magasin  
en utilisant votre carte Eaton



\*\*Eaton déduira l'équivalent du double de la TPS du total de vos achats, le samedi 20 juillet jusqu'à midi. Non valide en conjonction avec d'autres offres sans taxes. Non compris : produits de beauté, fragrances, lunettes de soleil, téléviseurs GAOO Panasonic, serviettes Royal Velvet, vidéocassettes préenregistrées, disques compacts et audiocassettes, livres à liquider, bracelets de montres, fourrures, chèques-cadeaux Eaton, restaurants, concessions et services. Détails en magasin. Achats en personne seulement.

\*Rabais sur les prix courants étiquetés. Mode sport. Solderie des manufacturiers et centres de liquidation non compris.

Eaton. Nous voulons être votre magasin.



### Les parfums fruités

La framboise dans tous ses états

Venez découvrir les saveurs exquis des dérivés de la framboise. Un raffinement gastronomique à la hauteur des attentes des plus fins gourmets : vinaigre, vinaigrette, sirop, confiture, jus, etc. Dégustation sur place. En plus, 16 acres de délicieuses framboises à cueillir.

UNE INVITATION DE VOTRE MAÎTRE FRAMBOISIER

Le spécialiste de la framboise et de ses dérivés



48, chemin Couture  
Johnville  
(Québec) JOB 2J0  
(819) 837-2126





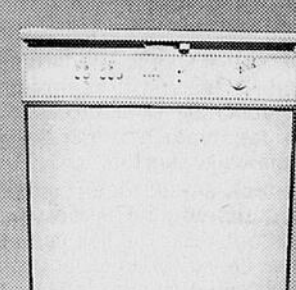
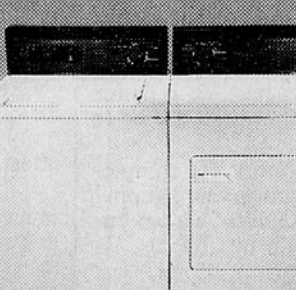

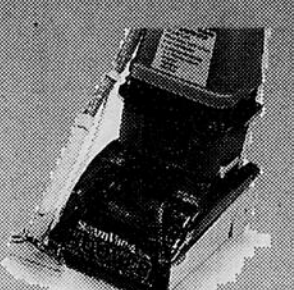
FRAMBOISES • FRUITS ET LÉGUMES VARIÉS  
VINAIGRE • VINAIGRETTE • SIROP • CONFITURE  
JUS • PROFITEROLES • TARTES • MERINGUES  
GÂTEAUX • POUDINGS • MUFFINS • SORBETS  
GLACES MAISON • ETC.

ESTRIE FRUITS

# Attendez-vous à plus de Sears...

## Centre **SEARS** Multimarques<sup>MC</sup>

*offre bien plus que des grandes marques.  
À vous de le découvrir dès aujourd'hui!*

|   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|
|  <p><b>KENMORE</b><br/>Rabais 220\$<br/>ASPIRATEUR-TRAÎNEAU WHISPERTONE<sup>MD</sup><br/>Moteur 12.0 A silencieux mais puissant.<br/>Ord. 619,99.<br/>Ch...399<sup>99</sup><br/>N° 32895</p> <p><b>Kenmore</b></p> |  <p><b>AMANA</b><br/>Rabais 50\$<br/>CUISINIÈRE DE LUXE À GAZ<br/>Brûleurs exclusifs.<br/>Ord. 1449,99.<br/>1399<sup>99</sup><br/>N° 26505<br/>Les raccords au gaz doivent être faits par un installateur certifié et qualifié, selon les normes en vigueur dans votre région.</p> <p><b>Amana</b></p> |  <p><b>FRIGIDAIRE</b><br/>Rabais 30\$<br/>LAVE-VAISSELLE 24" À ENCASTRER*<br/>4 cycles et système 'Quiet Plus'. Ord. 529,99.<br/>Ch...499<sup>99</sup><br/>N° 98532<br/>*Supplément pour l'installation. Renseignez-vous sur notre installation garantie.</p> <p><b>FRIGIDAIRE</b></p> |  <p><b>KENMORE</b><br/>Rabais 100\$<br/>ENS. DE GRANDE CAPACITÉ POUR LA LESSIVE<br/>Laveuse.<br/>Ord. 629,99.<br/>Ch...569<sup>99</sup><br/>Sécheuse.<br/>Ord. 439,99.<br/>Ch...399<sup>99</sup><br/>N° 45401/87401</p> <p><b>Kenmore</b></p> |  <p><b>GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE</b><br/>Rabais 50\$<br/>RÉFRIGÉRATEUR 18.0 PI. CU.<br/>Congélateur au haut. 4 tablettes en verre.<br/>Ord. 1049,99.<br/>Ch...999<sup>99</sup><br/>N° 84812</p> <p><b>GE</b></p> |  <p><b>HOOVER</b><br/>Rien que 349<sup>99</sup><br/>SHAMPOUINEUSE DELUXE<br/>5 brosses pivotantes.<br/>N° 78995.<br/>Les prix ord. mentionnés sont des prix Sears</p> <p><b>Hoover</b></p> |
|---|---|---|---|---|---|

Rien que 1299<sup>99</sup>  
TÉLÉVISEUR SONY TRINITRON 32"  
Tube Trinitron très sombre.  
N° 14587



**SONY**

## Jusqu'au 31 juillet

**AVEC LA CARTE SEARS,**

Rien que 1199<sup>99</sup>  
CAMÉSCOPE 8MM  
Lecture sans fil par liaison optique.  
N° 31726



**HITACHI**

# RIEN À PAYER AVANT 1 AN\*

**SUR LES GROS ÉLECTROMÉNAGERS, APPAREILS ÉLECTRONIQUES, MACHINES À COUDRE ET ASPIRATEURS†.**

\*Rien à payer avant juillet 1997 sur les gros électroménagers, appareils électroniques, machines à coudre et aspirateurs†. Sur approbation du crédit, avec la carte Sears. 35\$ de frais de paiements différés. Cette offre est en vigueur jusqu'au mercredi 31 juillet 1996. Elle ne s'applique pas aux articles soldés de nos Centres de liquidation ni aux achats sur catalogue. †Sauf les aspirateurs d'atelier

## DES MARQUES DE CHOIX... À VOTRE MAGASIN DE CONFIANCE<sup>MC</sup>

### Parité des prix garantie

Au Centre Multimarques<sup>MC</sup> Sears, nous alignerons nos prix sur les prix annoncés de tout concurrent pour chaque produit de marque identique que nous vendons. Il vous suffit d'apporter l'annonce en cours du concurrent à notre magasin, moins de 30 jours après la date d'achat, et Sears honorera sa garantie. Il y a des restrictions. Renseignez-vous au magasin.

**Centre SEARS Multimarques<sup>MC</sup>**

### Satisfaction garantie

Aucune excuse ou hésitation... nous garantissons que vous serez totalement satisfaits.  
**Le service est très important!**  
Que la garantie du produit soit expirée ou non, le service après vente de Sears demeure assuré dans tout le pays.

## ÇA, C'EST SEARS AUJOURD'HUI

RÉCLAME EN VIGUEUR JUSQU'AU 21 JUILLET 1996

**SEARS**

Attendez-vous à plus

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Région de Montréal: Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-7310, Laval: 682-1200, Pointe-Claire: 694-8815, St-Bruno: 441-6603, Ville St-Laurent: 335-7770. Région de Québec: Québec: 529-9861, Lévis: 833-4711, Ste-Foy: 658-2121. En province: Chicoutimi: 549-8240, St-Jean: 349-2651, St-Jérôme: 432-2110, Sherbrooke: 563-9440, Trois-Rivières: 379-5444.

Copyright Canada, 1996, Sears Canada Inc. Tous les articles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.